

Violences, crimes et délits dans l'arrondissement de Fougères au XIX^e siècle

d'après les faits divers de
La Chronique de Fougères

L'arrondissement de Fougères est une région où, jusqu'à la fin des années 1860 au moins, le taux de criminalité est assez faible (1). A partir de ce constat, on peut se demander si l'industrialisation fougèraise, avec le développement de l'industrie de la chaussure, a eu un impact dans ce domaine et comment les zones rurales alentours ont réagi à ce phénomène.

Quel intérêt présente l'étude d'une source journalistique dans un domaine où la source judiciaire semble plus complète et plus fiable ? On peut en trouver deux principalement : d'abord, une relation plus exhaustive par rapport aux sources judiciaires, puisqu'on parle des tentatives ayant échoué pour les vols (2) et des violences, les *pileries*, qui n'ont pas de gravité et qui se résolvent ordinairement sans l'intervention de la gendarmerie (3). Ensuite, la présentation du fait est à elle seule révélatrice et permet ainsi d'avoir une meilleure idée de l'impact de ces délits sur une société rurale en pleine mutation.

I - Une source : *La Chronique de Fougères*

Nous avons opéré 4 sondages : 1837-1842 ; 1860-1865 ; 1880-1885 et 1900-1905, et nous nous sommes contenté d'analyser les

(1) M.-C. BERNARD, *La criminalité en Ille-et-Vilaine au XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise en histoire, université de Rennes 2, 1988.

(2) Pour 1880-1885, on relève 12 tentatives de vols, représentant 3,5 des affaires et pour 1900-1905, 26 représentant 2,6 %.

(3) *Chron. rép.*, 1^{er} juillet 1905.

crimes contre les biens et contre les personnes, à l'exclusion des autres délits souvent mineurs mais fort nombreux (délits de pêche ou chasse, affaires de vagabondage par exemple). Le nombre d'affaires traitées est néanmoins considérable (tableau 1), avec une multiplication par 13 entre les périodes extrêmes. Une des difficultés est la croissance exponentielle du nombre de faits rapportés qui rend difficiles et délicates les comparaisons entre les périodes. Les incendies sont extrêmement nombreux et constituent dans les deux premières périodes une bonne part des faits rapportés. Il y a une nette cassure à partir de 1880-1885. L'information y devient beaucoup plus complète, avec le détail systématique des affaires traitées par le tribunal correctionnel de Fougères et non plus seulement le tribunal de simple police comme c'était le cas auparavant.

Tableau 1 : Nombre d'affaires rapportées dans le journal

	Nombre total	Moyenne par an
1837-1842	157	26
1860-1865	1 020	170
1880-1885	2 205	367
1900-1905	2 284	380

1 - Brève histoire du journal au XIX^e siècle

La Chronique de Fougères est plus ancien journal de l'arrondissement, puisque son premier numéro porte le date du 10 janvier 1837 (4). Il est créé par un imprimeur, Josse. En avril 1845, la direction passe à J.-M. Gastel, auquel succède, en juin 1853, Alfred Douchin, qui politise le journal, jusque là spécialisé dans les annonces. Organe d'opposition modéré dans les années 1860, il s'affirme franchement républicain dans la décennie suivante. Douchin parti en retraite en décembre 1880, le flambeau est repris, en avril 1883, par François Depasse (5), qui rallie les comités opportunistes et

(4) Il n'existe aucune étude d'ensemble de ce journal, qui a pourtant eu une si grande importance pour l'arrondissement de Fougères. Tout au plus peut-on consulter l'article de J. FLOURY, «Naissance de la presse à Fougères», *Bulletins et mémoires de la Société archéologique et historique de l'arrondissement de Fougères*, tome XXIII, 1984, p. 29-37, qui reste malgré tout très sommaire. Je tiens à remercier Hélène Bonnin, responsable des Archives municipales de Fougères, qui m'a facilité l'accès au journal, qui est actuellement entièrement microfilmé.

(5) Fils de paysan du canton d'Antrain, après des études à Rennes et Saint-Brieuc, il entame une carrière administrative, d'abord aux Contributions Indirectes puis dans divers cabinets préfectoraux, avant de reprendre le journal. Il possède de nombreuses relations dans les milieux officiels de province, ce qui facilitera son travail de rédacteur en chef.

radicaux. Il garde la rédaction en chef jusqu'à sa mort en octobre 1903, puis son associé M. Rebuffé lui succède, et imprime au journal un esprit plus conservateur (6).

Le tirage du journal ne cesse de croître tout au long du XIX^e siècle (tableau 2), ce qui en fait le journal le plus lu de la région. Son concurrent, le journal royaliste et clérical, *Le Journal de Fougères*, tire entre 5 et 6 000 exemplaires.

Tableau 2 : Évolution du tirage de *La Chronique* de 1888 à 1911 . .

Janvier 1888	6 200
Octobre 1895	8 500
Décembre 1896	9 000
Mars 1902	9 000
Mars 1903	9 800
Mai 1904	11 200
Novembre 1907	11 200
Septembre 1911	11 200

Source : Rapports de l'administration. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, Ta 14 et 15.

2 - La conception du fait divers

Dans le premier numéro du journal, sont expliqués les contenus des différentes rubriques qui y seront développées. En ce qui concerne les nouvelles et faits divers, c'est une vision très large qui est présentée : *Sous ce titre la chronique rapportera les petites nouvelles générales ou particulières de l'arrondissement et du département, ou celles qui auront rapport à l'arrondissement, telles que accidents, changements dans le personnel administratif, judiciaire, ecclésiastique; donations aux communes, aux fabriques, aux bureaux de bienfaisance, aux hospices; décisions judiciaires, administratives; enfin tous les faits divers qui peuvent intéresser la localité, ou une partie des habitants de l'arrondissement, pourvu que ces faits n'aient aucun rapport avec la politique, qui est entièrement exclue du journal.* Il n'y a d'ailleurs pas de traitement typographique particulier pour favoriser une affaire ou une autre (7).

(6) C'est un ancien ouvrier typographe. Sur ce personnage on peut lire l'étude d'H. BONNIN, «Henry Rebuffé. Un maire pour Fougères», *Le Pays de Fougères*, n° 75, 1989, p. 12-19.

(7) Cette uniformité va même plus loin, puisque des annonces à caractère publicitaire parsemées parmi les faits divers, utilisent la même présentation typographique.

A - UNE VISION MORALISANTE DANS LES ANNÉES 1830

Cela se voit dans la composition même des articles qui, au delà du fait divers, commencent et se terminent par un rappel de la leçon qu'ils expriment, de manière parfois un peu comique. Ainsi, suite à un meurtre à Saint-Etienne-en-Coglès le 24 avril 1837 : *les gens qui se livrent à l'emportement ou qui ne sont pas sobres devraient bien s'abstenir de porter des coups de bâton, puisqu'il n'en faut qu'un pour priver de la vie un être que la nature a mis tant d'années à faire parvenir à l'état d'homme et de citoyen* (8).

A propos de l'abandon d'un enfant en forêt de Fougères en Landéan le 1^{er} mai 1837, le ton est plus grave : *la loi a dû réprimer un acte aussi immoral que cruel, celui d'exposer un être faible et incapable de veiller à sa conservation, aux dangers qu'il court quand il est délaissé et abandonné avant d'avoir atteint un âge assez avancé pour se passer des soins de ses parents. L'enfant a été reçu à l'hôpital de Fougères, et pourra devenir quelque jour un citoyen utile* (9).

Le patriotisme est fortement présent. Ainsi, le 19 mars 1839, après une rixe de conscrits du canton de Fougères Sud, peut-on lire : *la conscription est un grand jour pour un jeune homme, puisqu'il décide de son avenir. Prétendrait-on le solenniser par des chansons bachiques, par des orgies ou par des violences ? Les défenseurs futurs de la patrie se seraient-ils donc imaginé qu'ils ont besoin, pour nous faire croire à leur vaillance, de préluder entre eux par combats de portefaix ?*

La notion d'exemplarité de la leçon offerte par le fait divers est essentielle. Le 23 avril 1837, un homicide occasionné par une rixe à Bazouges-la-Pérouse est qualifiée de *déplorable affaire qui devrait bien servir d'exemple aux gens querelleurs, exposés d'un moment à l'autre à se voir poursuivre en expiation de leurs emportements* (10). En juin 1838, le journaliste se félicite d'avoir conseillé une grande vigilance par rapport aux vols, *car si les honnêtes gens semblent avoir toujours les yeux fermés, les voleurs sont vraiment l'activité faite homme* (11). De même, *les vols nombreux que nous signalions devraient mettre chacun sur ses gardes* (12).

On généralise aussi sur la mentalité de l'ensemble des ruraux à partir d'un exemple singulier, dressant ainsi un archétype du paysan.

(8) *Chron. rép.*, 2 mai 1837.

(9) *Ibidem*, 9 mai 1837.

(10) *Ibidem*, 16 mai 1837.

(11) *Ibidem*, 12 juin 1838.

(12) *Ibidem*, 30 octobre 1838.

Ainsi, le 1^{er} janvier 1839, on relève que *les habitants de nos campagnes ont une foi si robuste dans la probité de leur prochain qu'il est fort rare qu'ils prennent la peine de fermer leurs portes quand leurs occupations les appellent (sic) loin de leurs demeures; ils laissent leur mobilier sous la simple garde de la bénédiction des maisons, protection quelquefois insuffisante.*

Le 18 juin de la même année, on déclare qu'à voir la négligence que mettent beaucoup de personnes à retirer en lieu sûr leurs outils ou leurs instruments aratoires, on dirait que nous sommes voisins de l'âge d'or, et qu'il n'y a rien à craindre des voleurs. Nous éprouvons assez souvent que les précautions sont toujours bonnes à prendre. De même, le 10 décembre 1839, on engage les fermiers à se tenir en garde, et à veiller avec soin sur leurs propriétés et leurs bestiaux : les longues nuits d'hiver favorisent l'exercice de l'industrie d'une certaine classe d'hommes qui ne vivent qu'aux dépens de la société. Il arrive souvent dans nos campagnes que tous les habitants d'une ferme s'absentent ou se retirent le soir au foyer domestique, laissant à la garde de Dieu leurs bestiaux dans des bâtiments écartés, et dont les portes ne sont arrêtées que par une barre en bois, qui n'offre pas de résistance à la main même d'un enfant. La gendarmerie, malgré le zèle qu'elle déploie et ses rondes nocturnes, ne peut pas prévenir tous les accidents, et ses soins seront inutiles s'ils ne sont pas secondés par la vigilance des habitants.

Le 21 janvier 1840, on fustige l'habitude qu'ont les habitants des campagnes, lorsqu'ils travaillent dans les champs, de déposer les vêtements qui les embarrassent à l'endroit où ils commencent leur ouvrage. Rendus à l'extrémité du champ, souvent très spacieux (sic), ils ne peuvent plus surveiller leurs habillements qui excitent alors la convoitise de ces industriels vagabonds, contre la rapacité desquels ils ne sauraient trop se mettre en garde.

Il en va de même pour les escroqueries. Le 23 novembre 1841, on prévient les marchands de Fougères, de ne pas toujours s'en rapporter au ton de bonhomme que savent prendre à propos tous les filous. Ce traitement de l'information va d'ailleurs perdurer en filigrane dans le journal durant tout le XIX^e siècle (13).

(13) Le 23 septembre 1882, on trouve encore la recommandation suivante : *On ne saurait trop recommander aux cultivateurs d'abandonner le moins possible leurs demeures et en cas d'absence nécessaire, de bien fermer leurs portes et leurs armoires, les vols devenant de plus en plus fréquents dans nos campagnes.* Le 25 novembre 1882 : *Jamais les habitants des campagnes ne devraient, en quittant leurs habitations, laisser la clef dans la porte ou la porte ouverte. C'est une vérité qu'ils s'exposent à payer très cher, faute d'en profiter tout de suite, quand nous la leur donnons tous les jours pour rien dans le journal.* Le 17 mai 1902, à propos de vols effectués à Lécousse

L'utilisation et le détournement des proverbes est également caractéristique de cette façon de faire du journalisme. Le 23 avril 1839 c'est l'expression *Fripon comme un meunier* qui est évoquée, *proverbe que bien des gens s'obstinent à regarder comme vrai. Nous pensions pour notre compte que le susdit proverbe était une calomnie, une pure rancune qui avait pris sa source dans l'esprit malicieux des anciens vassaux taillables et corvéables, qui forcés d'aller moudre au moulin du seigneur, et ne pouvant se venger d'un maître puissant, faisaient retomber sur son meunier les effets de leur mauvaise humeur. On ne nie cependant pas le fait que certains meuniers abusaient du droit de moute (sic), en rançonnant les habitants des villages voisins, qui par leur position, et vu l'éloignement, étaient forcés d'aller à leur moulin. Nous avons souvent regretté qu'il n'y eut pas usage local en cette matière. Nous savions aussi que Messieurs les meuniers ne se font faute de faire boire outre mesure les prés qui se trouvent en amont de leur usine, au grand préjudice des riverains (14).* Mais tous ces griefs ne faisaient pas admettre le proverbe. Or, *un fait grave vient de nous être signalé, et si quelques autres semblables venaient s'y joindre, nous nous verrions forcés d'en admettre la vérité.* C'est encore un trait de mentalité qui traverse la période. La moquerie est ici plus directe envers la sagesse populaire (15).

par une fille de 17 ans : *les cultivateurs feront bien de fermer leurs portes quand ils s'absenteront et de se défier des jeunes rôdeurs qui parcourent, dans ce moment, la campagne.* Le 12 juillet de la même année : *Il est à remarquer -et nous voudrions que cela servit d'avis, maintenant surtout que les paysans quittent fréquemment la ferme pour aller travailler aux champs- que, pour tous les vols commis chez les cultivateurs, le coupable s'introduit dans la maison par une porte de communication intérieure. Or si cette porte possédait une fermeture assez résistante, les vagabonds entreraient plus difficilement et les délits seraient beaucoup plus rares.* Le 22 août 1903, à propos d'un vol de son à Villamée : *le préjudice se réduit à peu de chose, mais il est bon que des gens de la campagne se décident parfois à donner une leçon à certains de ces bohèmes dont la rapine est surtout la principale occupation.* Le 9 décembre 1905, après un vol à Saint Ouen des Alleux : *cultivateurs, veillez ! il y a un tas de chenapans qui parcourent les campagnes en ce moment et qui ne demandent qu'à piller.* Le 30 décembre suivant, après des vols chez des bouchers de Fougères : *attention, messieurs les bouchers de Fougères. La prudence est la mère de la sûreté. Une bonne barre de fer cadénassée et fixée en travers d'une grille ne serait point de trop, pour le cas où la bande à Minart s'aviserait de revenir explorer les rives du Nançon.*

(14) Sur la fréquence de ces conflits voir J. CUCARULL, «Esquisse d'évolution des moulins et du paysage hydraulique des campagnes en Ille-et-Vilaine dans la seconde moitié du XIX^e siècle», *Arts de l'Ouest*, 1992, p. 59-80.

(15) Le 25 mai 1901, à Antrain, *il n'y a pas de règle sans exception; le fait suivant le démontre une fois de plus : le 13 mai, une femme d'Antrain, a une discussion, avec son mari, au sujet d'une société musicale de la commune. La musique adoucit les moeurs» dit-on, et il semble que, de suite, rien que de penser à la musique on doive tomber d'accord. Eh bien ! pas du tout, l'exception à la règle, comme nous le disons plus haut, se fit sentir ce jour là, car la discussion devint tellement chaude entre les*

La notion fondamentale de la propriété est évidemment très présente comme valeur de stabilité sociale. Suite à un jugement du tribunal correctionnel de Fougères qui a condamné des enfants de 12 à 14 ans à la prison, on lit, le 23 avril 1839, *une réflexion fort triste* : comme la prison est *une assez mauvaise école*, trois enfants *ont été flétris peut-être pour toujours, dans un âge où leur intelligence, en retard faute de culture, ne leur permettait guère de bien sentir toute la portée de ces 2 mots : le tien, le mien, avec leurs conséquences et les obligations qu'ils nous imposent.*

Dans cette optique, on fustige d'autant plus fortement les voleurs. Le 8 décembre 1860, suite au vol d'un paquet du receveur de l'enregistrement tombé d'une voiture, la recension se termine ainsi : *il est à réfléchir maintenant sur les conséquences de son improbité. - Avis à ceux qui seraient tentés de s'approprier les objets qu'ils pourraient trouver.*

Le caractère divin, qui sous-entend la notion de destinée inéluctable, est souvent présent au départ. Ainsi, le 1^{er} janvier 1839, *un mendiant vient de donner une petite leçon aux gens trop confiants qui voudront bien en profiter (...). Arrêté en flagrant délit, il apprend à ses dépens que la société veille sévèrement à la stricte observance du commandement de Dieu : Le bien d'autrui tu ne prendras.* De même, le 12 mars 1839, à propos d'un vol dans un coffre de voiture à Fougères, on tire la morale suivante : *que les gens de bien se rassurent, la providence et les gendarmes, qui sont bien aussi la, providence incarnée de la société, sauront mettre les coupables entre les mains de la justice.*

Dans certains cas, la leçon donnée est cocasse. Ainsi, le 2 juillet 1860, suite à une rixe due à l'ivresse, le journal conclut : *Buvez, si vous avez soif, morbleu ! mais ne vous assommez pas...*

Cela débouche parfois sur un véritable appel à la délation. Ainsi, le 23 avril 1839, une relation se termine ainsi : *nous n'avons pas*

deux époux que le mari, usant d'arguments frappants, donna à sa femme de nombreux coups de poings sur la figure, forçant celle-ci à se réfugier chez sa mère. Et le journaliste conclut : *ce qui prouve, encore une fois, que la main ..., pardon, l'exception confirme la règle.* On retrouve une évocation un peu semblable le 13 septembre 1902 sous le titre : *Plus de logique* à propos d'une affaire qui se déroule à Louvigné-du-Désert : *La musique adoucit les moeurs, dit le proverbe, les fêtes sont créées pour produire des rapprochements et remplir les coeurs de joie. Tout le monde devrait comprendre cette vérité. Malheureusement -comme toutes les règles- celle-ci comporte des exceptions. Plusieurs tailleurs de pierre et cultivateurs du canton de Louvigné nous en ont fourni la preuve dimanche.* Le 29 juin 1903, à propos d'un homme déjà condamné huit fois qui vient de commettre un nouveau délit : *Le proverbe qui dit : «il ne faut point se fier aux gens sur la mine mérite bien d'être appliqué ici à l'adresse de notre gaillard».*

besoin de stimuler le zèle de l'autorité, nous avons tous les jours des preuves de son activité; mais nous engageons ceux qui ont été victimes de semblables fraudes [de la part d'un meunier] à porter leur plainte.

Cependant, le journal se veut toujours respectueux du droit. Ainsi, en 1839, à propos d'un infanticide à Saint-Ouen-la-Rouërie, *malgré les apparences qui semblent accuser l'inculpée, nous devons suspendre notre jugement jusqu'à ce que la loi ait prononcé : rappelons-nous bien que le prévenu est toujours innocent tandis que les juges ne l'ont pas déclaré coupable* (16). Le 19 mai 1840, à propos d'une agression d'un homme par des ouvriers fougerais, et qui est mort à la suite de ses blessures, le journal s'abstient de se prononcer, *dans la crainte d'aggraver la position des accusés aux yeux de l'opinion publique, et nous ne reproduirons pas non plus les bruits qui nous parviennent sur cette triste affaire, que l'instruction ne soit terminée et ne nous mette à même d'en vérifier l'exactitude*. Le 17 juin 1905, à propos d'une rixe qui a eu lieu à Antrain, on se contente de relater les faits bruts *car l'information judiciaire - qui est ouverte - peut, seule, nous apprendre si l'opinion publique, toujours prompte à s'emballer, n'a pas grossi et dénaturé l'affaire.*

Les journalistes sont en effet bien placés pour savoir combien les rumeurs vont bon train dans les campagnes. Le 22 juillet 1905, après un incendie à Saint-Germain-en-Coglès, on reconnaît qu'*on est prompt, à la campagne, à accuser de tous les méfaits les chemineaux qui passent. Et certes il y a des trimardeurs dangereux. Pourtant, il faut se garder d'exagération*. Le 26 août suivant, à propos d'une affaire de femme infidèle à Saint-Aubin-du-Cormier : *on est si cancanier dans nos petites villes que nous apprendrons peut-être bientôt que Mme Doualin était aussi innocente que l'agneau qui vient de naître.*

Le maintien d'un certain anonymat des personnes incriminées dans les affaires est assez ambiguë puisque le prénom, l'initiale du nom et l'adresse sont la plupart du temps indiqués, ce qui ne les protège en aucun cas de leur entourage immédiat, famille ou voisins.

B - UN REGARD DISTANCIÉ APRES 1880

Une nette évolution s'observe à partir de la période 1880-1885. Le ton change, prenant un recul marqué par une présentation humoristique des faits, insistant sur le caractère dérisoire de certaines affaires. Il y a une uniformité de ton qui laisse penser que les articles sont

(16) *Chron. rép.*, 2 avril 1839.

réécrits ou à tout le moins contrôlés. Les vols font souvent l'objet de remarques sarcastiques. Ainsi, le 24 mars 1900, à propos d'une voleuse de montre : *la fille Chabot est un modèle de ponctualité, mais, pour conserver cette qualité, elle a besoin de savoir l'heure et, pour savoir l'heure, elle a besoin de montre. Aussi le samedi 17 mars trouva-t-elle bon de s'emparer d'une montre chez M. J..., horloger; elle n'oublia que de la payer.* Le 11 mai 1901, un article rapportant un vol titré *Une très grave affaire* concerne en fait un vol de paille estimé à 25 centimes !

Les journalistes relatent certains vols avec humour. A propos d'un tel fait à Saint-Germain-en-Coglès, le 22 juin 1901, on fait appel à l'histoire de France : *Le bon roi Henri désirait voir ses sujets mettre la poule au pot au moins une fois par semaine. Nos chevaliers de la capote à trois ponts, tous gens de tradition, ont voulu perpétuer le souvenir de cette idée généreuse en dirigeant leurs expéditions du côté des poulaillers.* Dans le même numéro, à propos du vol de 4 poules à La Selle-en-Coglès, on flatte le goût des auteurs : *la poule au riz représente, au dire de ceux qui l'aiment, le triomphe de l'esprit sur la matière. Tel doit être l'avis d'un quidam - toujours ce coquin, le sieur inconnu - (...). Les gendarmes recherchent le gourmand qui a commis ce méfait.* Le 14 mars 1903, à Saint-Ouen-la-Rouërie, c'est une relation plus sportive car on y dispute en ce moment le record des dévaliseurs de poulaillers. *Il serait, croyons nous, temps bientôt d'y mettre ordre et nous ne saurions trop prier le jury de classer les champions de cette Société hors concours, en leur assurant bon asile jusqu'à nouvel ordre.* On pourrait multiplier les exemples (17).

Cela confine parfois au lyrisme, comme le récit de ce vol de poules à Mézières le 21 janvier 1905 :

Tout en haut de la belle tour de Mézières, dont la flèche majestueusement grande dans les airs semble percer les nues et être plantée là comme un défi solennel jeté aux intempéries, tout en symbolisant la foi chrétienne et généreuse des braves gens de Mézières, tout en haut, dis-je, au sommet de la croix qui termine cet édifice, un coq superbe est là, empalé et girouettant au gré des vents, de ses yeux d'airain, il veille paternellement sur toutes les poules du bon pays Méziérois.

Cependant, malgré ses bons soins, il est encore quelques poules frivoles qui vers le lointain s'envolent, avec le vague espoir de trou-

(17) Le 31 janvier 1903, 3 poules et un coq de Lécousse ont fait la rencontre d'un renard à deux pattes qui s'est aussitôt inquiété de leur assurer un asile contre le froid. Le 14 février suivant, après le vol de 5 poules à Saint-Ouen-la-Rouërie : à l'égal des sardines, les poules se seraient-elles disposées à quitter nos contrées ? S'il en était ainsi, gare le carême !

ver meilleur ailleurs; et, abandonné sur la tour, notre coq ne peut que souhaiter le retour de ces enfants prodigues.

Ces temps derniers, l'une d'elles s'est encore enfuie de la volière familiale où on lui promettait pourtant qu'elle aurait encore pu, pendant longtemps, bécoter paisiblement les délices de l'amour. Mais, malgré tout, elle est partie!...

Ou t'es-tu donc envolée coquine de poule?... As-tu donc véritablement pris le chemin de l'étranger ou bien ta santé te conseillait-elle d'aller trouver des cieux plus cléments sur la côte d'Azur?... On ne sait, mais sur le haut de la tour, notre beau coq regarde toujours et, girouettant en tous sens, ne peut voir arriver à l'horizon que des points d'interrogation sinistres. Peut-être même, comme soeur Anne de la chanson, se désespère -t-il de ne rien voir venir.

Souhaitons donc que la belle saison nous ramènera cette poule bien aimée, cette poule adorée, cette poule aux oeufs d'or qui faisait palpiter le coeur de plusieurs, et qu'enfin satisfaite de son premier voyage, elle ne voudra plus songer à repartir.

L'ironie s'exprime souvent par un détournement des situations. Le 24 août 1903, à propos d'un brelan de vols à Louvigné : *Poule, oeufs, choux, pommes de terre, voilà, nous croyons, de quoi faire un bon repas. Bon appétit, MM. les voleurs ! mais prenez garde d'aller faire la digestion à l'hôtel des haricots !...* Le 9 août 1902, à propos d'un vol de pommes de terre dans un champ à Louvigné : *les malfaiteurs, dans l'intérêt du cultivateur, ont cru bon de donner un peu d'air dans le plant, afin de permettre aux pommes de terre de grossir davantage. Ce sera double bénéfique, ont-ils pensé, le fermier trouvera son compte et nous y trouverons le nôtre. Les malandrins auraient dû donner leur adresse pour recevoir les félicitations ordinairement accordées aux dévoués serviteurs de l'agriculture.* Le 18 juillet 1903, à propos d'un vol ayant eu lieu à Monthault le 14 juillet, on fait un parallèle avec les événements révolutionnaires : *Mme Larcher (...) s'était bien promis de fêter dignement le 14 juillet. A l'exemple de nos ancêtres, Mme Larcher voulut faire un grand coup, et, croyant voir en Monthault une nouvelle bastille, elle escalada le rocher (...) et, aux accents de la Marseillaise, enfonça la porte [d'un poulailler] et pénétra dans le clapier (...). N'opposant aucune résistance, les pauvres bêtes furent faites prisonnières et bientôt écrouées à la Guinchère. Quelques instants après, condamnés à être rôtis, les deux lapins et la poule furent mis à mort.*

Pour les violences, c'est la même chose. Le 16 février 1901, une femme de Fougères, qui voue une haine féroce à son voisin, aurait même juré de faire attraper 20 ans de bagne à ce dernier. Comme il

prend 8 jours de prison pour avoir brisé sa porte à trois reprises, l'article conclut : *ce n'est pas encore les 20 ans de bague que désire pour son voisin la femme Cousin, mais enfin c'est déjà quelque chose.* Le 4 mai 1901, à propos d'une rixe entre deux belle soeurs voisines à Saint-Ouen-la-Rouërie, on conclut que *cette grave affaire ira sans doute jusqu'au ministre de la Justice, à moins qu'elle ne soit réglée tout simplement en correctionnelle.*

Cette ironie se retrouve jusque dans le récit des audiences du tribunal correctionnel de Fougères, parfois fort impertinentes, comme celle du 6 août 1901, rapportée le 10 : *à l'extérieur, un temps maussade. A l'intérieur, une vague odeur d'«essencia orpioni» évaporée des ribouis à soupapes - alambics encore inconnus de la régie - se quintessencie dans l'âcre buée de la salle d'audience.*

Le vocabulaire employé est riche et haut en couleurs. On relève par exemple pour les voleurs l'expression *chevalier d'industrie* le 14 juin 1839. Les voleurs de poules sont promus *inspecteurs des poulaillers*. Le 4 février 1905, à propos d'un homme déjà treize fois condamné pour coup on parle de *chevalier du coup de poing*. Le 30 mai 1903, les voleurs de lapins sont appelés *amateurs de gibelotte !*

Enfin, on élabore parfois un parallèle avec l'actualité du moment. Le 7 octobre 1905, à propos d'une rixe entre voisins à Louvigné, on estime qu'ils *devraient faire comme la Russie et le Japon : la paix.*

II - Les résultats de l'enquête

I - Evolution globale

Il y a une augmentation quasiment exponentielle du nombre de faits divers rapportés (tableau 3). Il semblerait que cela ne s'accorde pas parfaitement avec le mouvement général observé pour l'ensemble de l'Ille-et-Vilaine (18). Cela pose le problème de l'ampleur et des conséquences du déracinement des ruraux, mais également des conséquences du maintien d'une forte pression démographique dans les campagnes. D'autre part, à partir des années 1860, vols et violences s'équilibrent avec une stabilité étonnante. La forte progression des violences va dans le sens de l'hypothèse selon laquelle il y aurait un abaissement

(18) J.-F. TANGUY, *Le maintien de l'ordre public en Ille-et-Vilaine, 1870-1914*, thèse de doctorat, université de Rennes 2, s.d., vol. 2, p. 350-354. Pour la période 1880-1905 : forte poussée entre 1886-1891 puis décline chaotique et progressive. Dans l'arrondissement de Fougères on a plutôt l'impression d'une continuité dans la délinquance, mais il faudra le confirmer par une analyse plus fine.

Tableau 3 : Évolution du nombre d'affaires rapportées par catégories

	Vols	Violences Rixes	Escro- queries	Meurtres	Total	% des affaires
1837	6	5	1	2	14	78,5
1838	28	4	-	-	32	91,4
1839	28	3	-	1	32	74,4
1840	6	2	-	-	8	100
1841	10	6	2	2	20	68,9
1842	15	7	-	1	23	92
Total	93	27	3	6	129	81,8
1860	9	7	1	3	20	9
1861	5	5	1	3	14	5,9
1862	7	4	1	1	13	10,8
1863	7	8	2	-	17	13,4
1864	10	19	-	1	30	17,1
1865	3	17	-	1	21	15,3
Total	41	60	5	9	115	11,3
1880	65	52	10	2	129	54,6
1881	50	67	11	5	135	31,5
1882	28	39	3	2	72	26,5
1883	68	56	2	2	128	39,3
1884	66	101	10	-	177	45,8
1885	64	142	23	5	234	55,4
Total	341	457	59	16	875	39,7
1900	161	184	10	-	355	90,5
1901	158	164	4	-	326	88,8
1902	162	127	15	-	304	90,2
1903	202	138	24	-	364	90,3
1904	153	156	21	-	330	89,1
1905	152	199	15	-	366	88,1
Total	988	968	79	-	2 045	89,5

du seuil de sensibilité à la violence diffuse, rendant intolérable ce qui, auparavant, ne franchissait pas les portes du commissariat (19).

2 - Les lieux de la délinquance

La cartographie détaillée par commune (cf. cartes) permet de s'interroger sur le fait de savoir si l'ensemble des communes sont couvertes et plus largement sur le fonctionnement du journal et la manière dont les informations sont récoltées. Au delà des sources policières ou judiciaires il semble bien y avoir des informateurs locaux, et chaque journal a les siens (20). Les articles n'étant jamais signés, il est difficile d'aller plus loin en l'absence des archives privées du journal.

La part de la ville par rapport aux campagnes reste primordiale mais a tendance à décroître (tableau 4). Cela est en contradiction avec ce que l'on peut constater ailleurs (21). Alors, à quoi l'attribuer : problème de source ou phénomène particulier ? La première solution est la plus vraisemblable et pourrait s'expliquer par la place relativement restreinte qu'accorde le journal aux informations de la ville de Fougères, eu égard à la multitude d'événements en tous genres qui s'y produisent. Un autre centre émerge, Louvigné-du-Désert, à cause de la remuante population de carrières qu'elle occupe. De manière générale, les chefs-lieux de canton concentrent davantage d'affaires que les communes rurales alentours.

Tableau 4 : Localisation géographique des délits

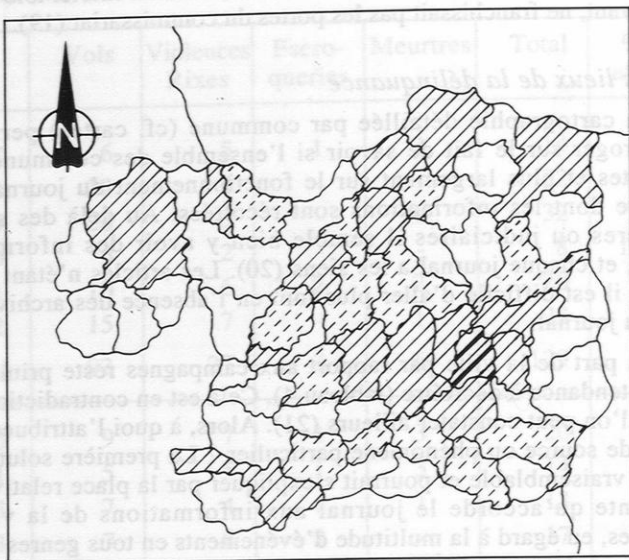
	1837-1842	1860-1865	1880-1885	1900-1905
Fougères * Nbre	49	24	173	351
* %	37,9	20,8	19,7	17,1
Autres * Nbre	64	47	367	1 666
communes * %	49,6	40,8	41,9	81,4
Lieu * Nbre	16	44	335	28
inconnu * %	12,5	38,4	38,4	1,5

(19) J.-F. TANGUY, *op. cit.*, p. 368.

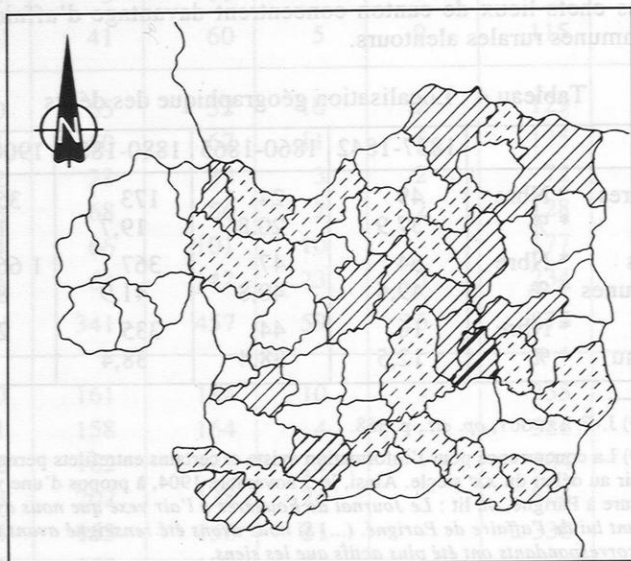
(20) La concurrence pour l'information existe et certains entrefilets permettent de l'entrevoir au début du xx^e siècle. Ainsi, le 5 novembre 1904, à propos d'une violation de sépulture à Parigné, on lit : *Le Journal de Fougères a l'air vexé que nous ayions été avisé avant lui de l'affaire de Parigné. (...) Si nous avons été renseigné avant lui, c'est que nos correspondants ont été plus actifs que les siens.*

(21) E. WEBER, *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale (1870-1914)*, Paris, 1983, p. 88, constate que dans les années 1880 et 1890, les criminels sont deux fois plus nombreux dans les villes qu'à la campagne.

Nombre de délits par communes d'après *La Chronique de Fougères*



1837 - 1842



1860 - 1865

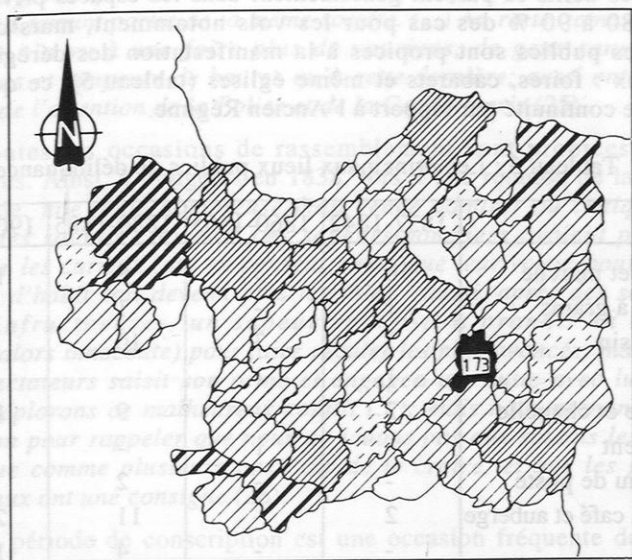
Aucun délit

 un délit

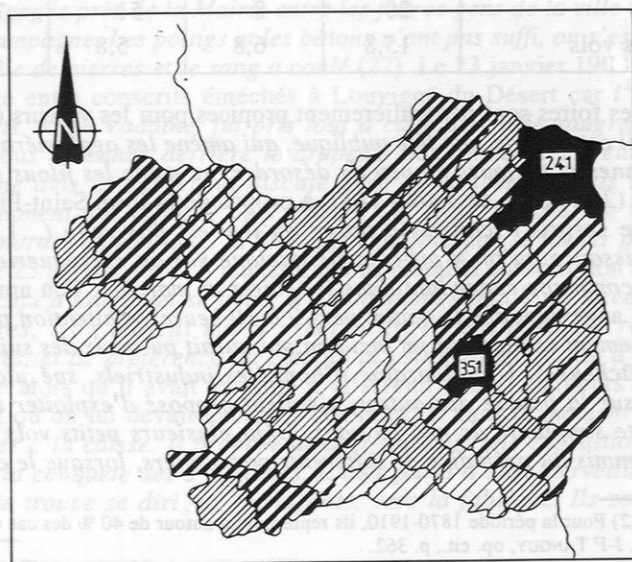
 2 à 10

 11 à 20

 21 à 50



1880 - 1885



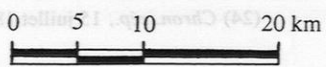
1900 - 1905



51 à 100



plus de 100



Les délits se passent généralement dans les espaces privés (22), dans 80 à 90 % des cas pour les vols notamment, mais certains espaces publics sont propices à la manifestation des dérèglements sociaux : foires, cabarets et même églises (tableau 5), ce qui n'est qu'une continuité par rapport à l'Ancien Régime.

Tableau 5 : Les principaux lieux publics de délinquance

	1837-1842	1860-1865	1880-1885	1900-1905
foire et marché	10	3	8	11
halle à grains	1	-	1	-
magasin	3	3	10	9
hôtel	1	1	-	1
église et chapelle	3	-	9	13
couvent	-	1	-	1
bureau de poste	-	-	2	-
débit, café et auberge	2	-	11	23
gare	-	-	4	10
Autres lieux	-	-	6	2
Total	20	8	51	70
% des vols	15,8	6,8	5,8	3,4

Les foires sont particulièrement propices pour les voleurs (23). En effet, *il est rare qu'une fête publique, qui amène les agglomérations de personnes et toujours un peu de désordre, ne mette les filous en campagne* (24). Ainsi, le 3 août 1837, à propos de la foire Saint-Pierre, on semble surpris *a contrario parce qu'il n'est pas venu (...) à notre connaissance qu'on y ait commis quelque vol ou escroquerie, chose assez commune cependant dans les foires et marchés*. Peu après, à la foire Langevine, *dès le matin, vers 9 à 10 heures, l'attention publique fut vivement excitée par un incident qui aurait pu avoir des suites bien plus fâcheuses. Une douzaine d'honnêtes industriels, spéculant toujours sur la bourse des autres, s'étaient proposé d'exploiter l'imprévoyante simplicité de nos paysans. Déjà plusieurs petits vols avaient été commis au préjudice de différents particuliers, lorsque le commis-*

(22) Pour la période 1870-1910, ils représentent autour de 40 % des cas en Ille-et-Vilaine. J-F TANGUY, *op. cit.*, p. 362.

(23) C'est d'ailleurs souvent une des priorités du maintien de l'ordre dans les communes rurales. J.-F. TANGUY, *op. cit.*, p. 648-652.

(24) *Chron. rép.*, 15 juillet 1882.

saire de police qui se trouvait alors sur le champ de foire, fit arrêter 5 individus faisant partie de la même société. (...) Au reste, jamais peut-être on n'a vu à une foire plus de vauriens, de gens sans aveu, d'escrocs et coupeurs de bourse qu'à cette dernière; aussi ont-ils été l'objet de l'attention de la Police et de la Gendarmerie (25).

Toutes les occasions de rassemblement sont propices à des désordres. Ainsi, à Fougères en 1838, lors d'une réunion de la garde nationale, *une foule nombreuse était venue admirer ou critiquer la tenue des soldats citoyens. Les sapeurs-pompiers avaient peine à contenir les curieux (qui ne pensent guère que leur voisin pour avoir changé d'habit soit devenu plus terrible) : aussi, après des sommations infructueuses, un sapeur se mit-il à brandir sa hache (jusqu'alors innocente) pour faire reculer les plus avancés; mais l'un des spectateurs saisit son arme et engagea une lutte avec lui (...). Nous déplorons ce malheureux conflit (...); mais nous prenons cette occasion pour rappeler que nous ne jouons pas aux soldats les jours de revue comme plusieurs ont l'air de le croire, et que les gardes nationaux ont une consigne (26).*

La période de conscription est une occasion fréquente de rixes entre villages ou quartiers. En 1839, à deux reprises des rixes ont lieu à cette occasion. Pour le canton sud de Fougères *une mêlée générale s'est engagée près de la Mairie entre les jeunes gens de la ville et ceux de la campagne. Les poings et les bâtons n'ont pas suffi, on s'est lancé une grêle de pierres et le sang a coulé (27).* Le 23 janvier 1904, a lieu une rixe entre conscrits éméchés à Louvigné-du-Désert car *l'un des conscrits, Ange Vadaine, fut pris tout à coup de l'idée saugrenue de sortir tous en bande derrière le drapeau. Ses camarades n'étant pas du même avis, le projet fut discuté avec acharnement, mais il était apparemment fort difficile de s'entendre et Ange Vadaine ne voulait pas démordre de son idée. Si bien que l'on finit par se fâcher pour de bon.* Le 25 janvier 1902, 5 jeunes garçons fêtant la conscription *étaient allés jusqu'à Laignelet se livrer à d'abondantes libations. Revenant à Fougères, ils s'étaient mis à errer bruyamment dans les rues de Fougères, et de préférence du côté de la petite vitesse. L'un d'eux se rappelle alors qu'il avait travaillé à «l'Avenir des Travailleurs fougérais» et qu'on lui devait encore 5 centimes. C'était le moment de les réclamer à la caisse. Il propose donc à ses amis une expédition pour aller à la conquête des 5 centimes. L'idée parut à tous merveilleuse et la petite troupe se dirigea, menaçante, vers la fabrique. Ils sont évi-*

(25) *Chron. rép.*, 12 septembre 1837.

(26) *Ibidem*, 10 juillet 1838.

(27) *Ibidem*, 19 mars 1839.

demment mis à la porte, mais dehors, la querelle reprit plus ardente entre les agresseurs et les ouvriers qui les avaient expulsés. Les conséquences peuvent être tragiques. Le 9 septembre 1904, on rapporte qu'à Luitré, une femme est morte des suites de blessures occasionnées par des conscrits : depuis quelques temps, les conscrits de la classe 1905 se montraient d'une turbulence excessive et se livraient à des manifestations bruyantes. Dimanche dernier surtout, réunis au bourg au nombre d'une vingtaine, ils firent les fous toute l'après-midi, chantant et buvant, allant d'auberge en auberge, cherchant querelle aux habitants et aux passants et la boisson les surexcitait.

S'il n'y a pas toujours violence physique, la conscription est toujours source de tapage, comme le montre cet incident survenu aux jeunes de La Bazouges-du-Désert le 21 décembre 1901 : *Dimanche dernier (...), les conscrits de Bazouges arrivaient à Louvigné clairon en tête et drapeau déployé. Cette entrée triomphale rappelait un peu le départ des pompiers pour Paris en 1870. Braves comme des Campeador, ils criaient à tue-tête : « Place ! v'la les gâs de La Bazouges qui passent ! » En un clin d'oeil ces Boers du désert prennent d'assaut les principales auberges de la localité et menacent de vider tous les tonneaux. Grâce à des libations dignes de Bacchus, ce ne fut bientôt plus qu'un tohu-bohu des plus assourdissants, entremêlé de cris, de chants et d'éclats de grosse joie. On eut dit des échappés de Bataclan. Or, pendant ce temps là, à la porte d'une auberge, le drapeau, abandonné de sa garde, traînait dans la boue ses plis tricolores. Indignés de cette profanation, quelques jeunes gens patriotes résolurent de venger l'honneur national : ils saisirent avec précaution le drapeau et l'emportèrent avec eux. (...) A une heure tardive, l'infortuné bataillon de La Bazouges s'en retournait sans tambour ni trompette, jurant, mais un peu tard, de ne plus venir à Louvigné faire du tapage. De même, le 22 mars 1902, le journal rapporte que le jour du tirage au sort à Saint-Brice-en-Coglès, à 11 heures du soir, quelques conscrits erraient encore par les rues en chantant. L'un d'eux soufflait sans art dans l'instrument d'Alexandre P..., domestique à la Motte, qu'ils avaient embauché pour jouer du clairon à leur tête. Deux gendarmes qui passent tentent de les calmer. Il y eut discussion. Finalement Alexandre P... fit cette réflexion : « en voilà des lascars ! ». Prenant cela pour une injure, les gendarmes considérèrent que l'affaire était grave...*

3 - Les délits

A - ACTEURS ET VICTIMES

Notre information, incomplète, permet cependant de tirer quelques conclusions sur les gens concernés par les délits (tableau 6). La

Tableau 6 : Nombre d'auteurs et victimes de délits

	Affaires		Victimes			Auteurs		
	Total	connues	H	F	Total	H	F	Total
1837	14	11	14	-	14	17	-	17
1838	32	32	31	1	32	34	3	37
1839	32	32	32	-	32	48	1	49
1840	8	8	14	2	16	13	-	13
1841	20	13	15	-	15	15	1	16
1842	23	23	33	3	36	27	4	31
Total	129	119	139	6	145	120	9	129
1860	20	15	17	1	18	15	4	19
1861	14	9	5	3	8	9	1	10
1862	13	9	11	1	12	11	1	12
1863	17	15	19	2	21	16	-	16
1864	30	13	12	2	14	11	2	13
1865	21	10	12	-	12	20	1	21
Total	115	71	76	9	85	82	9	91
1880	129	111	102	21	123	99	21	120
1881	135	104	95	7	102	96	15	111
1882	72	60	59	4	63	56	13	69
1883	128	119	115	8	123	111	29	140
1884	177	145	141	10	151	146	16	162
1885	234	161	155	9	164	162	28	190
Total	875	700	667	59	726	670	122	792
1900	355	82	43	40	83	71	45	116
1901	326	86	68	23	91	84	30	114
1902	304	125	102	32	134	119	36	155
1903	364	155	106	49	155	138	42	180
1904	330	145	110	41	151	148	19	167
1905	366	112	86	31	117	105	21	126
Total	2 045	705	515	216	731	665	193	858

place des femmes, si elle est toujours minoritaire (28), s'affirme dans ces affaires. Elles passent de 7 à 15 % des auteurs et de 4 à 30 % des victimes entre les deux périodes extrêmes. C'est un élément important, qui peut être analysé comme une résistance au nouvel ordre bourgeois en train de s'installer et une relative exclusion de la production économique (29). Le journal croit alors bon de réagir contre cette tendance avec un regard amusé. Le 31 mai 1902 : *la lutte est un exercice violent que nous voyons accomplir avec un certain enthousiasme par le sexe laid, mais quand les femmes s'en mêlent ..., le charme dont la nature a gratifié nos compagnes disparaît complètement. (...) Ah ! mesdames, si vous avez le tempérament belliqueux, vendez donc votre chevelure : vous aurez là une arme de moins contre vous !* De même, le 7 octobre 1905, à propos d'une bataille entre femmes à Vendel : *on ne peut songer sans frémir à ce qui arrivera quand les battoirs recommenceront à sonner aux bords du Couesnon. O lavandières, laissez vos chignons en paix !*

L'âge des délinquants, tel qu'on peut l'appréhender pour la période 1880-1885 (cf. graphiques), montre la prépondérance des 20-30 ans, ce qui est une généralité pour l'ensemble du département, avec une place presque équivalente des 30-40 ans, traduisant une tendance au vieillissement de la population criminelle (30).

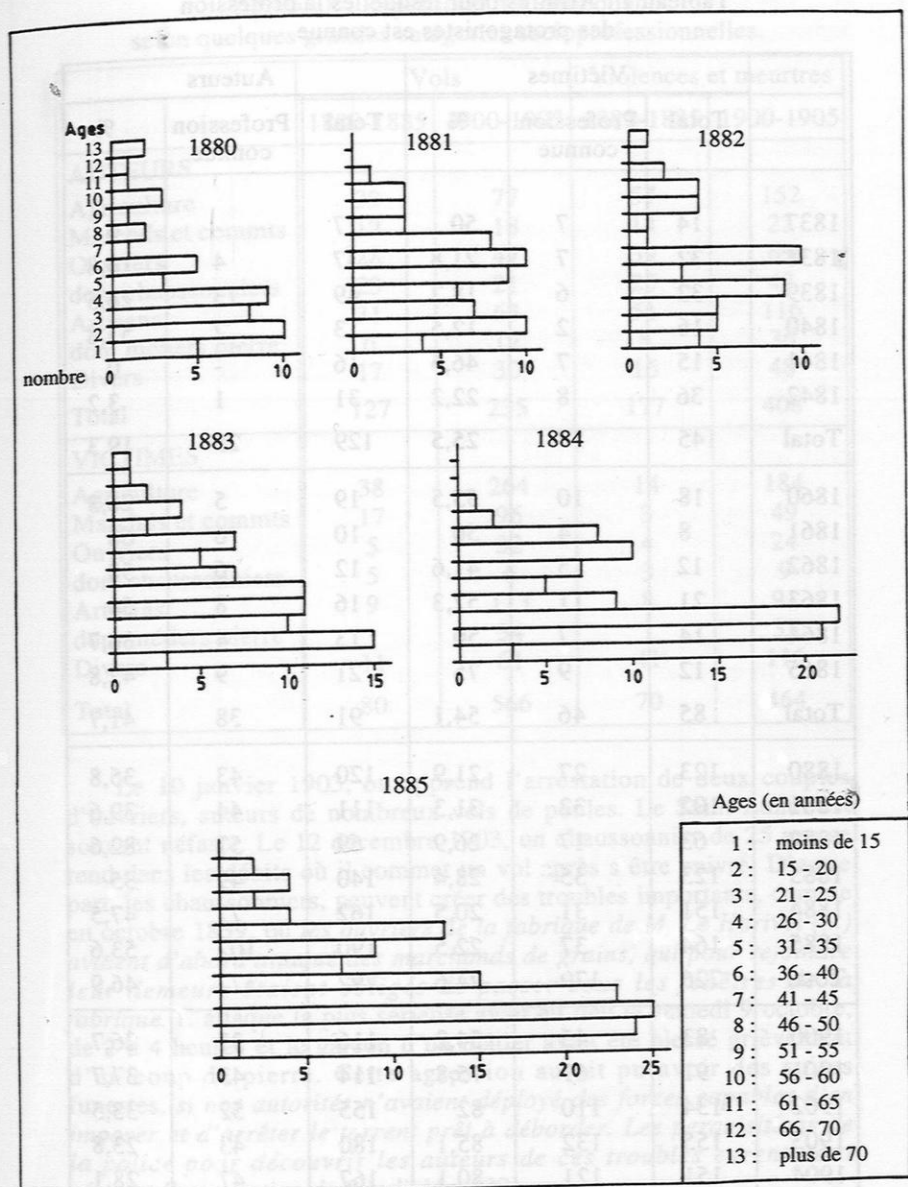
Nous connaissons généralement moins de la moitié des professions des gens concernés (tableau 7). Parmi les professions des délinquants, plusieurs catégories prennent une place de plus en plus importante dans ces délits : les cultivateurs, les carriers et les chaussonniers (tableau 8). Les cultivateurs représentent plus du tiers des délinquants : 30 à 32 % pour les vols et 32 à 37 % pour les violences avec une tendance à l'augmentation. De même, pour les métiers de la pierre on passe de 5 à 7 % pour les vols et 4,5 à 9 % pour les violences. Par contre les chaussonniers passent de 18 à 9 % pour les vols et 14 à 10 % pour les violences. Quoi qu'il en soit, ces trois catégories représentent plus de la moitié des cas portés à notre connaissance. Cela semble somme toute logique puisqu'elles représentent les principales activités économiques de l'arrondissement de Fougères (31).

(28) En Ille-et-Vilaine les femmes ne représentent que le tiers des criminels. M.-C. BERNARD, *op. cit.*, p. 7.

(29) C'est la thèse développée par C. NOZAY, *A propos de la délinquance féminine dans le Morbihan : 1846-1852*, D.E.A. de Sciences politiques, université de Rennes I, 1980, p. 106-112.

(30) M.-C. BERNARD, *op. cit.*, p. 8-14.

(31) J.CUCARULL, «Réflexions sur l'industrialisation en milieu rural. L'exemple du pays de Fougères dans la seconde moitié du XIX^e siècle», *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* (à paraître).



Âge des délinquants pour la période 1880 - 1885

Tableau 7 : Affaires pour lesquelles la profession des protagonistes est connue

	Victimes			Auteurs		
	Total	Profession connue	%	Total	Profession connue	%
1837	14	7	50	17	-	0
1838	32	7	21,8	37	4	10,8
1839	32	6	18,7	49	13	26,5
1840	16	2	12,5	13	7	53,8
1841	15	7	46,6	16	-	0
1842	36	8	22,2	31	1	3,2
Total	145	37	25,5	129	25	19,3
1860	18	10	55,5	19	5	26,3
1861	8	4	50	10	6	60
1862	12	5	41,6	12	6	50
1863	21	11	52,3	16	8	50
1864	14	7	50	13	4	30,7
1865	12	9	75	21	9	42,8
Total	85	46	54,1	91	38	41,7
1880	123	27	21,9	120	43	35,8
1881	102	32	31,3	111	44	39,6
1882	63	17	26,9	69	57	82,6
1883	123	35	28,4	140	49	35
1884	151	31	20,5	162	77	47,5
1885	164	37	22,5	190	102	53,6
Total	726	179	24,6	792	372	46,9
1900	83	45	54,2	116	31	26,7
1901	91	69	75,8	114	43	37,7
1902	134	110	82	155	52	33,5
1903	155	132	85,1	180	43	23,8
1904	151	121	80,1	167	47	28,1
1905	117	101	86,3	126	42	33,3
Total	731	578	79	858	258	30

Tableau 8 : Répartition des délinquants selon quelques grandes catégories socioprofessionnelles.

	Vols		Violences et meurtres	
	1880-1885	1900-1905	1880-1885	1900-1905
AUTEURS				
Agriculture	39	77	57	152
Marchds et commts	12	18	14	23
Ouvriers	28	47	39	69
dont chaussonniers	23	21	25	42
Artisans	31	63	51	116
dont métiers pierre	6	17	8	36
Divers	17	30	16	48
Total	127	235	177	408
VICTIMES				
Agriculture	38	264	14	184
Marchds et commts	17	96	3	49
Ouvriers	5	32	4	24
dont chaussonniers	5	6	3	9
Artisans	9	113	8	91
dont métiers pierre	-	34	1	33
Divers	11	61	41	116
Total	80	566	70	464

Le 10 janvier 1903, on apprend l'arrestation de deux couples d'ouvriers, auteurs de nombreux vols de poules. Le Saint-Lundi est souvent néfaste. Le 12 décembre 1903, un chaussonnier de 25 ans se rend dans les débits où il commet un vol après s'être enivré. D'autre part, les chaussonniers, peuvent créer des troubles importants, comme en octobre 1839, où les ouvriers de la fabrique de M. Le Harivel (...) avaient d'abord attaqué des marchands de grains, qui pour rejoindre leur demeure étaient obligés de passer sous les fenêtres de la fabrique. L'attaque la plus sérieuse avait eu lieu le samedi 9 octobre, de 2 à 4 heures et le garçon d'un blâtier avait été blessé grièvement d'un coup de pierre. Cette agression aurait pu avoir des suites funestes, si nos autorités n'avaient déployé des forces capables d'en imposer et d'arrêter le torrent prêt à déborder. Les perquisitions de la police pour découvrir les auteurs de ces troubles eurent pour résultat l'arrestation de 8 individus (32).

(32) Chron. rép., 24 décembre 1839.

Les soldats, population instable et sans attaches locales, sont également source de troubles. Le 11 janvier 1862, le maire de la ville de Fougères prévient les marchands et particulièrement les débiteurs de boissons qu'ils ne doivent faire aucun crédit aux militaires de la garnison. Ils sont sans recours légal sur la solde des sous-officiers et soldats, et leurs réclamations resteraient sans effet, et même en cas d'abus, l'administration ferait fermer les débits de boissons. Le 1^{er} mars 1884, on déplore l'antagonisme qui se manifeste depuis quelque temps entre la population et les hommes de la garnison (33).

Le nombre de sans domicile fixe impliqués dans les délits a tendance à augmenter. Ce n'est que pour la période 1880-1885 qu'on peut le mesurer (tableau 9). Cela reste néanmoins marginal par rapport à l'ensemble des affaires traitées pour vagabondage et mendicité spécifiquement, ce qui est une tendance générale (34).

Tableau 9 : Part des vagabonds et mendiants dans les délits

	Vols	Rixes et violences	Escroqueries	Total	Vagabondage et mendicité
1880	1	-	-	1	3
1881	4	-	2	6	14
1882	4	6	-	10	19
1883	4	5	-	9	12
1884	5	5	-	10	58
1885	4	3	1	8	40

Pour la période 1900-1905, on recense parmi les auteurs de vols sur lesquels nous possédons une indication 49 sans domicile fixe et/ou mendiants impliqués dans des vols et 24 impliqués dans des actes de violence (35). Malgré le cumul entre certaines de ces situations, elles représentent près de 19 % des voleurs dont l'activité professionnelle est connue. Le 9 décembre 1905, à l'occasion de l'arres-

(33) Ces problèmes se rencontrent dans toutes les villes de garnison, et de ce point de vue, la ville de Rennes est encore plus touchée. J.-F. TANGUY, *op. cit.*, p. 386-398.

(34) C'est là un des grands problèmes sociaux du XIX^e siècle : E. WEBER, *op. cit.*, p. 101-107; J.-F. TANGUY, *op. cit.*, p. 422-429. Dans le premier tiers du XIX^e siècle, pour l'arrondissement de Saint-Malo, la misère constitue un véritable «pousse au crime». D. TRICOT, *Les crimes dans l'arrondissement de Saint-Malo (1816-1826-1836)*, mémoire de maîtrise en histoire, université de Rennes 2, juin 1984.

(35) Dans le détail on compte 10 sans domicile fixe, 25 ambulants et/ou nomades, 4 mendiants et 10 vagabonds pour les vols; 6 sans domicile fixe, 10 ambulants et/ou nomades, 1 mendiant et 7 vagabonds pour les violences.

tation d'un vagabond à Saint-Brice, on précise qu'il y en a de bons et de mauvais, mais la gendarmerie fait bien de nous débarrasser de tous ces trimardeurs, car nos campagnes sont exploitées, pillées depuis quelques temps, d'une façon extraordinaire. Cela confirme que dans les municipalités rurales du département s'opère un glissement, dans le souci de maintenir l'ordre public, vers la surveillance de plus en plus forte des étrangers à la commune (36).

Cela traduit deux mouvements contradictoires qui affectent la société rurale de l'arrondissement de Fougères : une industrialisation accélérée grâce à la chaussure et une paupérisation de plus en plus importante, qui vient se cristalliser dans une région porteuse d'espoir. C'est la misère qui est rendue responsable de cette situation, comme dans cette vision catastrophique présentée le 12 janvier 1841 : *par le temps épouvantable qui nous désole depuis longtemps, les vols, les assassinats, les délits de toute espèce se multiplient avec une effrayante fécondité. Il n'est pas de jour où les grands journaux n'aient quelque histoire lamentable à nous raconter; partout la misère, se joignant à l'instinct du mal, renverse l'impuissant obstacle d'une volonté longtemps (sic) sollicitée, et la pousse à tous les excès. A peine un seul canton peut-il échapper à la contagion : partout est la misère et avec elle le crime.*

De nombreux délinquants évoquent la misère pour expliquer leur geste. Le 6 juillet 1901, un voleur de poutre et de foin prétexte, comme cause de son acte, *la misère qu'il a pour élever ses enfants*. Le 19 avril 1902, *c'est la faim qui m'a poussé* explique un coupable d'un vol de poules à Louvigné pour sa défense. De même, le 7 février 1903, *c'est la misère, dit Melle Lebreton [de Saint-Georges de Reintembault], qui l'a poussée à commettre ces deux délits* de vol de beurre et de choux. Le 28 janvier 1905, une fermière qui a coupé trois arbres appartenant à un notaire dit, pour se disculper, *avoir été poussée à cet acte par le besoin : il fait froid dans la maison et elle n'avait pas d'argent pour acheter du bois*. Le 23 décembre de la même année, rapportant l'affaire d'un voleur de Fougères : *il n'avait pas de travail depuis longtemps, dit-il, et c'est pour se procurer du pain qu'il a pris le tricot et les autres objets* (37).

(36) J.-F. TANGUY, *op. cit.*, p. 623-642 en donne de nombreux exemples.

(37) Face à certaines détreffes particulièrement criantes, le journal passe parfois des principes à l'action. En 1839, un *pauvre père de famille, déjà tout courbé vers la terre qui semble le revendiquer* ne peut payer 12 fr 48 à la suite d'un délit forestier. Comme il risque la prison, il fait appel à la charité publique. Une souscription est ouverte chez Josse, imprimeur du journal, avec comme justification *il nous semble qu'une aumône qui conservera un père à ses enfants, est du nombre de celles qui sont bien entendues.*

B - LES VOLS : CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Parmi les affaires de vol documentées, les vols d'argent ont tendance à diminuer nettement d'une période à l'autre (tableau 10) et semblent devenir inférieurs à la moyenne départementale à la fin du siècle (38). Ils concernent principalement des sommes inférieures à 100 francs, qui représentent pour la période 1900-1905, près de 70 % des affaires (tableau 11). Il faut d'ailleurs y ajouter 27 affaires concernant des vols d'argent mêlés avec d'autres choses.

Tableau 10 : Part des vols d'argent dans les délits

	Nombre d'affaires			Dont vols d'argent	
	Total	documentées (a)	%	Nombre	% de a
1837	6	5	83,3	3	60
1838	28	24	85,7	11	45,8
1839	28	19	67,8	8	42,1
1840	6	6	100	2	33,3
1841	10	5	50	2	40
1842	15	14	93,3	5	35,7
Total	93	73	78,4	27	36,9
1860	9	4	44,4	3	75
1861	5	3	60	2	66,6
1862	7	5	71,4	2	40
1863	7	4	57,1	3	75
1864	10	3	30	0	0
1865	3	1	33,3	0	0
Total	41	20	48,7	10	50
1880	65	53	81,5	25	47,1
1881	50	30	60	9	30
1882	28	17	60,7	3	17,6
1883	68	47	69,1	15	31,9
1884	66	37	56	9	24,3
1885	64	47	73,4	11	23,4
Total	341	231	67,7	72	31,1
1900	161	145	90	28	19,3
1901	158	136	86	19	13,9
1902	162	143	88,2	21	14,6
1903	202	187	92,5	31	16,5
1904	153	146	95,4	30	20,5
1905	152	138	90,7	21	15,2
Total	988	895	90,5	150	16,7

(38) Pour la période 1897-1908, ils sont de l'ordre de 26 %. J.-F. TANGUY, *op. cit.*, p. 363.

Tableau 11 : Montant des vols d'argent

Montant (en F)	1837-1842	1860-1865	1880-1885	1900-1905
1-5	3	1	4	20
6-10	0	0	3	22
11-20	2	1	5	18
21-50	4	1	15	34
51-100	4	1	11	21
101-200	5	0	10	19
201-500	4	2	8	18
501-1 000	3	3	1	10
+ de 1 000	4	0	3	2
non précisé	2	1	12	4

N.B. : n'ont été comptabilisés que les vols dont l'argent est l'unique objet.

Pour les autres vols (tableau 12), on retrouve la pauvreté comme mobile dominant. Outre l'importance des vols de nourriture, les vols de poules et de lapins, image d'Epinal de la pauvreté, prennent une importance énorme dans cette région tard dans le XIX^e siècle (39). Aussi, le 23 janvier 1904, peut-on lire : *vider de ses habitants un poulailler, sans que personne y prenne garde, pas même le chien le plus vigilant, cela devient fréquent à Fougères*. Le 28 janvier 1905, sous le titre «A la foire d'empoigne», on relate un vol de lapins à Landéan : *partout un peu elle existe la foire d'empoigne et les poules et les lapins principalement sont surtout choisis pour l'alimenter. Quant aux bipèdes qui fréquentent cette foire, ils habitent toutes les communes, sauf de rares exceptions. Cela ne veut pas dire qu'ils opèrent seulement sur leur territoire : ils empiètent bien sur la part du voisin. Aussi est-ce la raison pour laquelle on arrive rarement à les découvrir. Ils vont, viennent par monts et par vaux ce qui fait que, ni vus ni connus, ils embrouillent la maréchaussée et se régalent de succulentes gibelottes, sans être que rarement inquiétés*.

Les vols sont souvent insignifiants. Le 3 septembre 1904, on constate que *la gendarmerie a décidément marché pour peu de chose cette semaine dans tous les coins de l'arrondissement : vol de 50 sous ici; vol de 3 francs là, bref pas de quoi payer l'usure de ses bottes*. La valeur des objets volés est en effet souvent faible, comme le montre l'étude de la période 1900-1905 (tableau 13). Si on les compare avec la grille établie par J.-F. Tanguy, qui distingue les tout petits vols

(39) Cela amène à nuancer la vision de la mutation qui s'opère, selon M.-C. BERNARD (*op. cit.*, p. 46-47), à la fin du XIX^e siècle où une délinquance de survie aurait fait place à une criminalité plus organisée et plus crapuleuse.

(moins de 10 francs), les vols moyens (10 à 100 francs), importants (100 à 1 000 francs) et de très grande ampleur (plus de 1 000) (40), les résultats (tableau 14) montrent de nettes différences. Les vols d'une valeur inférieure à 10 francs représentent presque la moitié des

Tableau 12 : Contenu des vols d'objets

	1837-1842	1860-1865	1880-1885	1900-1905
Linge	1	2	14	34
Fil-étoffes	4	-	5	5
Vêtements	6	1	27	77
chaussure	1	-	3	27
Nourriture	5	3	22	97
Montres	3	-	11	34
Bois	1	2	12	42
Chevaux	3	4	10	6
Grain-céréales	7	-	7	8
Ruches	6	-	1	7
Récolte dans le champ	-	-	5	3
Alcool	-	-	7	20
Outils	1	1	11	68
Volailles	3	-	39	152
Lapins	1	1	8	66
Autres animaux	-	-	-	15
Rien	2	-	-	5
Divers	6	1	24	110

Tableau 13 : Prix des objets volés (en francs)

	1880-1885	1900-1905
1-5	-	51
6-10	2	32
11-20	1	32
21-50	8	34
51-100	7	12
101-200	3	5
201-500	1	5
501-1 000	1	1
+ de 1 000	-	-

(40) J.-F. TANGUY, *op. cit.*, p. 365.

172 cas répertoriés, soit moitié plus que pour le département. Le phénomène inverse s'observe pour les vols d'une valeur supérieure à 100 francs. Tout cela confirme la pauvreté observée précédemment.

Tableau 14 : Comparaison du montant des vols d'objets de la région fougèraise avec l'Ille-et-Vilaine

	Arrondissement de Fougères		Ille-et-Vilaine	
	1880-1885	1900-1905	1879-1882	1897-1908
1-10	8,6	48,2	29,2	26
11-100	69,5	45,3	56,7	50,6
101-1 000	21,9	6,5	14,1	21,6
+ de 1 000	-	-	-	1,8
Nombre de cas	23	172	199	231

Les techniques de vol sont très variées. Ainsi, le 11 août 1900, apprend-t-on ce qu'est un vol au rendez-moi : *chacun sait, ou ne sait pas, que le vol au rendez-moi consiste à demander de la monnaie à un honorable commerçant, puis à filer à toutes jambes en emportant cette monnaie, sans laisser au malheureux, stupéfait, la moindre pièce en échange.* Autre type de vols au rendez-moi décrit le 6 juin 1903, combiné par deux hommes qui *le tenaient paraît-il, d'un marchand ambulant : ils entraient dans un débit. Au moment de régler, l'un présentait un louis de 20 francs. Pendant que l'on faisait la monnaie, l'autre intervenait pour payer et substituait au louis une pièce de 20 sous. La personne qui faisait la monnaie n'y prenait pas garde et rendait sur un louis.*

Le 14 mars 1903, on décrit un stratagème audacieux pour voler le blé de son voisin : *au bout d'une ficelle dont l'une des extrémités était enroulée autour d'une perche, était attachée une casserole. La perche partant du grenier de son voisin G..., était attirée par quelqu'un et l'ustensile, rempli de blé noir, s'en allait de l'autre côté.* D'autres vols sont plus originaux. Le 31 janvier 1903, suite aux nombreux vols commis dans des boîtes aux lettres de Fougères, on croit savoir que les voleurs *se serviraient tout bonnement des renseignements trouvés dans les lettres soit pour se livrer à du chantage à l'égard des familles, soit pour fournir aux somnambules, tireuses de cartes et diseuses de bonne aventure des détails susceptibles de faciliter leurs mystifications et de les rendre par conséquent plus profitables. Vous voyez d'ici le parti que l'on peut tirer du secret violé d'une lettre, auprès des personnes crédules.*

Il faut dire que ces vols sont favorisés par la négligence de nombreux habitants des campagnes. Nombreux sont les exemples où l'on constate, comme à Coglès, le 23 juin 1900, qu'il avait été facile au voleur de pénétrer dans la maison, en passant par l'étable dont la porte extérieure et la porte de communication n'étaient pas fermées à clef. Le 20 février 1904, à Mézières, on constate que la victime a une habitude déplorable, d'ailleurs assez répandue. Elle accroche les clefs de l'armoire où elle enferme son argent, à un clou, dans sa maison, à la portée du premier venu.

Quoi qu'il en soit, la mentalité conservatrice des paysans, devenue proverbiale, favorise les vols. Le 5 mai 1883, à la suite d'un vol de 1 800 francs : *décidément, le classique bas de laine n'est pas encore le dernier mot de la sécurité comme coffre-fort*. L'argent, presque toujours rangée dans une armoire, est en effet facile à atteindre.

Le 28 janvier 1905, un vol de 1 500 francs à Dompierre-du-Chemin, entraîne une escarmouche avec le journal concurrent, l'Ouest-Éclair qui, dans son compte rendu, avait conclu : *la gendarmerie continue son enquête. Mais que c'est donc nigaud de garder 1 500 francs à la traîne quand il y a des Caisses d'Épargne*. Le journaliste de la Chronique s'insurge alors : *les Caisses d'Épargne ont donc retrouvé la confiance de l'Ouest-Éclair qu'à ses amis qui, un temps fut, menèrent campagne contre elles, faisant croire que le père Combes allait mettre la main sur la bonne galette des déposants. Il est vrai, le père Combes est parti, tout danger est écarté !* Et il retourne l'argument en sa faveur : *et qui dit, pour terminer, que, si ce pauvre Diné a perdu ses 1 500 francs, la faute n'en est pas à des journaux genre Ouest-Éclair dont il aura pris trop au sérieux l'invite à conserver son argent plutôt que de le confier à la Caisse d'Épargne ?* De même, le 16 décembre 1905, suite à un vol au Châtellier, on se demande *pourquoi les cultivateurs de nos campagnes ne prennent-ils pas plus de précautions ? Il y a une nuée de rapineurs dans le pays en ce moment. L'argent de M. Pouilleul eût, du reste, été beaucoup mieux placé dans une banque de notre ville ou à la Caisse d'Épargne.*

Pour certains vols, des réseaux parfaitement organisés permettent d'écouler les produits. C'est notamment le cas pour les chevaux. Le 16 février 1901, suite à un vol de chevaux par deux hommes à Fougères, on se rend compte qu'ils appartiennent à *une bande de voleurs de chevaux ayant son centre à Rennes, et de là, rayonnant sur tout le pays*. Le 16 mars, on précise que *c'est une bande parfaitement organisée, dite la Bande noire*. Le 31 octobre 1903, rapportant un vol de jument à Parigné, le journal constate que *depuis quelques temps, de fréquents vols de chevaux sont opérés dans notre contrée (...)* ; ces

malfaiteurs ne se contentent plus de s'emparer des animaux mis au pacage, ils poussent l'audace jusqu'à s'introduire dans les écuries attenantes aux fermes.

C - LES VIOLENCES

La société rurale, microcosme fermé, renferme une forte violence latente. Le 1^{er} juillet 1905, on rapporte une rixe qui a eu lieu à Lécousse le dimanche entre des jeunes gens ivres : *au fond, ce fut une de ces pileries hebdomadaires qui n'ont pas de gravité et qui se résolvent ordinairement sans l'intervention de la gendarmerie.* L'animosité entre ruraux et urbains ou jeunes ruraux de communes voisines, est forte. Ainsi, le 16 avril 1904, à propos d'une rixe qui a lieu à Fougères entre des domestiques de ferme : *ils s'en allaient en deux groupes. Soudain «A bas les gars de Javené !», cria-t-on. «A bas les gars de la Selle-en-Luitré» riposta -t-on d'un autre groupe, et ce fut le signal de la bataille.* Le 8 avril 1905, à Fougères, *plusieurs conscrits urbains et campagnards, qui avaient ce jour là passé le conseil de révision, s'interpellaient place Gambetta. Or, la vieille rancune qui existe toujours entre eux se réveilla subitement.*

Encore une fois, on note la futilité des mobiles de ces violences. Le 10 août 1901 : *Les crimes se multiplient de plus en plus à la campagne ; il ne se passe guère de jours que nous n'ayons à enregistrer un de ces meurtres survenus pour un rien, pour un seau d'eau par exemple pris dans un puits, comme cela vient de se passer à Tremblay.* De même, le 30 mars de la même année une rixe entre deux hommes à Saint-Aubin-du-Cormier : *Le motif de cette rixe était excessivement grave; qu'on en juge : B... avait appelé P... «piapia» et celui-ci avait répondu par l'épithète de blanc-bec.* Le 11 janvier 1902, à propos d'une altercation entre deux voisins au Loroux : *le motif de cette querelle est simplement dû à un lot de bois déposé sur le terrain de Montembault par Dubois.* Le 28 janvier 1905, à propos d'une rixe à Mellé : *en campagne, les droits de passage sont souvent cause de plaies et bosses, et sur 10 rixes, 3 ou 4 ont ce sujet pour motif.*

Le 10 mai 1902, trois femmes qui se sont crêpées le chignon à Saint-Aubin-du-Cormier sont acquittées par le tribunal *qui trouve, avec raison, que leur querelle ne vaut pas les honneurs d'une condamnation.* Le 29 juillet, à propos d'une femme qui a quitté son mari après une dispute : *il n'y a pas là de quoi désunir un ménage : allons un bon coup de joue et il n'y paraîtra rien !* Le 26 août, à Javené, un homme accuse son voisin d'avoir maltraité une de ses poules qui a le torticolis. Le journal estime qu'il n'y a pas là prétexte à chicane et *qu'ils feraient mieux de remettre chacun une poule à cuire et de ... s'inviter au ragoût.*

Il y a des querelles qui sont anciennes et qui ne réclament qu'une étincelle pour éclater. Ainsi, en 1883, deux femmes de Louvigné se battent et *depuis longtemps une hostilité dont nous ignorons la cause se manifestait entre ces deux femmes qui ne se rencontraient jamais sans se gratifier réciproquement de quelques appellations agressives* (41).

En 1881, à propos d'un homme qui a tué une femme avec un fusil, *on attribue le mobile de son crime à un sentiment de vengeance qu'il nourrissait depuis plusieurs années déjà contre les époux Pélicot. On avait, à plusieurs reprises, constaté diverses disputes qu'ils avaient eues ensemble* (42). Il y a donc une forte persistance des violences liées à des *mœurs archaïques* (43).

Depuis la fin du siècle, les querelles autour de la question religieuse s'exacerbent. Aussi voit-on apparaître quelques affaires à ce sujet. Le 1^{er} juillet 1905, à Bazouges-la-Pérouse, un homme bat son voisin parce qu'il lui a crié *te v'la, chouan, paies tu un verre ? Or, furieux d'être appelé chouan, Bigué se jeta sur Barot, le terrassa et lui porta des coups de poing et de pied quand il fut à terre*. De même, le 3 août 1901, on apprend qu'un homme en a battu un autre parce qu'après la cavalcade il lui a dit : *les chouans font des progrès*. Le 25 juin 1904, une rixe a lieu à Saint-Ouen-la-Rouërie car un homme a été traité de chouan par deux autres. Le 6 juin 1903, à Mellé, la porte de l'instituteur a été barbouillée avec du lait baratté et des matières fécales, pour protester contre la construction d'une école laïque de filles.

La violence est également forte entre voisins et à l'intérieur du couple (tableau 15), allant jusqu'à représenter 20 % des affaires. Le journal utilise fréquemment le terme de *mésintelligence* pour les qualifier (44).

(41) *Chron. rép.*, 28 avril 1883.

(42) *Ibidem*, 13 août 1881.

(43) E. WEBER, *op. cit.*, p. 92-93. Il faut cependant fortement nuancer son appréciation générale, selon laquelle *l'âge d'or semble s'achever avec les méthodes policières plus sévères du Second Empire*. C'est là une preuve que la consultation des seules archives judiciaires peut fausser notre vision des phénomènes délictueux.

(44) On rencontre cela à l'occasion d'affaires de vol également. Suite à plusieurs vols de poules à Saint-Brice, le 9 mars 1901, on apprend que *les époux Prodhomme vivent en mauvaise intelligence avec leurs voisins et ils la soupçonnent des vols dont ils ont été victimes*. Le 19 août 1905, à propos d'un vol de 10 francs à La Chapelle-Saint-Aubert : *en pareil cas il ne faut pas être trop prompt à accuser. C'est ce dont les époux Bonnant ne se soucièrent point car ils allèrent incendier de sottises leurs voisins, les époux R... et ils portèrent plainte contre eux*. L'enquête démontrera leur innocence.

Tableau 15 : Nombre de querelles entre voisins
ou à l'intérieur de la famille

	Entre voisins	Dans le couple	Total	%
1860-1865	4	8	12	20
1880-1885	4	13	17	3,7
1900-1905	168	62	230	23,7

Le 20 juillet 1905, on évoque deux couples qui *ont pour habitude, quand ils se rencontrent, de s'injurier et même d'en venir quelquefois aux coups.*

Cela peut aller très loin. Le 6 septembre 1903, une femme de Saint-Germain-en-Coglès déclare, à propos de sa voisine : *je suis obligée, quand je m'absente (...), par crainte de voir que mes enfants soient maltraités par Mme Divet, de les enfermer chez moi.* Cela s'étend à l'entourage des familles. Le 27 mai 1905, une rixe à Javené : *Taligot et Lebeau sont en mauvais voisinage et les domestiques épousent les querelles de ces fermiers, leurs maîtres.*

Dans certains villages les chicanes entre voisins sont permanentes. Le 16 avril 1904, on met en lumière celui du Planty à Louvigné-du-Désert, qui *ressemble singulièrement - mais en petit, dieu merci ! - à la cour des miracles : aménités parfumées, crépages de chignon, etc. Il s'y passe tout ce qu'il faut pour défrayer les conversations des braves commères des environs. C'est une réputation comme une autre à laquelle tiennent certains habitants de ce village car MM. de la maréchaussée ont souvent l'occasion de laisser en cet endroit l'empreinte de leurs dessous de bottes.*

Il faut ajouter les conflits internes à la famille, qui représentent un peu plus de 6 % des affaires en 1900-1905 (45).

On assiste cependant à quelques essais d'arrangements amiables qui la plupart du temps échouent. Le 7 octobre 1903, un ouvrier tailleur de pierre de Saint-Étienne-en-Coglès qui a donné des coups à un de ses camarades propose de lui verser 60 francs et payer trois visites de médecin. Mais au dernier moment le blessé refuse, estimant l'indemnité insuffisante et porte plainte. Le 7 mai 1904, un garçon rend la montre qu'il a volé et offre 5 francs pour que la victime ne porte pas plainte. Mais comme la montre est détériorée, cette dernière refuse l'arrangement. Le 4 février 1905, des individus qui ont brisé

(45) Pour cette période, parmi les auteurs de violence, on relève 17 frères ou sœurs, 8 fils ou filles, 6 gendres, 4 nièces ou neveux, une belle fille, 2 cousins, 7 beaux frères ou belles sœurs, 6 belles mères ou beaux pères, 9 pères ou mères et 2 membres de la famille sans précision.

les vitres d'une maison à Saint-Étienne-en-Coglès offrent de payer deux francs pour les réparations mais le propriétaire préfère porter plainte.

L'alcool tient un grand rôle dans les affaires de violence (46). Elles concernent selon les années de 10 à 25 % des affaires (tableau 16). En 1840, à Fougères, une rixe a pour auteurs des ouvriers à moitié ivres, et sans autres motifs, il paraît, que le plaisir d'assommer. En 1842, parmi les 7 affaires rapportées par le journal, 2 cas d'ivresse sont relatés, dont un homme ivre qui tient des propos irrévérencieux et a des gestes inconvenants à l'église.

Tableau 16 : Nombre d'affaires de violences où l'alcool est présent

	Total	Nombre d'affaires où l'alcool entre en jeu	%
1860	7	1	14,2
1863	8	2	25
1864	19	3	15,7
Total	60	6	10
1880	52	7	13,4
1881	67	7	10,4
1882	39	8	20,5
1883	56	7	12,5
1884	101	11	10,8
1885	142	9	6,3
Total	457	49	10,7
1900	184	38	20,6
1901	164	29	17,6
1902	127	19	14,9
1903	138	30	21,7
1904	156	24	15,3
1905	199	37	18,5
Total	968	177	18,2

(46) On peut partir de la synthèse récente de T. FILLAUT sur la question envisagée dans son aspect global, *Les Bretons et l'alcool (xix^e-xx^e siècles)*, Rennes, 1991; Sur le point plus précis que nous envisageons : C. ROBERT, *Alcoolisme, criminalité et délinquance au xix^e siècle*, Mémoire de maîtrise d'histoire, université de Rennes 2, décembre 1980.

Les cas d'ivresse traités par le tribunal de simple police de Fougères (tableau 17) se multiplient d'ailleurs, représentant en moyenne 20 % des affaires au début du xx^e siècle. Ne sont pas pris en compte dans ce chiffre la police des cabarets à proprement parler, c'est-à-dire les ouvertures à heure indue, ni les affaires où l'ivresse peut être en cause, mais que le libellé sommaire des affaires ne nous le laisse présager.

Tableau 17 : Nombre d'affaires d'ivresse traitées par le tribunal de simple police de Fougères

	Nombre d'affaires		%
	Total	ivresse	
1841	15	-	-
1860	204	3	1,4
1861	224	2	0,8
1862	110	2	1,8
1863	111	4	3,6
1864	162	3	1,8
1865	127	1	0,7
Total	938	15	1,5
1880	245	70	28,5
1881	298	56	18,7
1882	186	30	16,1
1883	168	23	13,6
1884	175	38	21,7
1885	216	38	17,5
Total	1 288	255	19,7

Le 21 janvier 1905, suite à une rixe à Bazouges-la-Pérouse qui a opposée un fils contre son père : *cette année, le cidre est fort et il échauffe facilement les têtes. Aussi n'avons-nous vu jamais autant de rixes que cette année dans les campagnes. Pour certaines personnes, c'est donc à désespérer qu'elles aient de bonnes choses à se mettre dans le corps car elles ne savent pas se modérer, et ensuite ... ma foi, la gaieté étant voisine de la colère, ces personnes ne sont plus maîtresse d'elles-mêmes et ... flic, flac, v'lan ... ça pleut dru à droite, à gauche ... ni père ni mère n'existent plus.*

Les meurtres sont en définitive assez rares et concernent la plupart du temps des règlements de compte à l'intérieur de la cellule

familiale. Ainsi, en 1861, un ouvrier de la verrerie qui mélange de l'arsenic à de la farine de blé noir destinée à faire des galettes, est condamné à mort et exécuté en janvier 1862 (47). La cause est qu'il trompe sa femme. La même année à Antrain une journalière est tuée par un ancien forçat et le crime est *attribué à la jalousie et à l'immoralité* (48). On note un certain nombre d'infanticides : 2 en 1901, 1904 et 1905 par exemple.

Enfin, les crimes sexuels sont présents, même s'ils sont probablement le plus généralement tus (49). Le 21 juin 1862, on apprend l'arrestation d'un individu du canton d'Antrain pour inceste. Les attentats à la pudeur sont également ponctuellement mentionnés : 1 en 1883 et 4 en 1885. On relève également la mention de quelques viols. Ainsi, en 1882, on relève le viol d'une femme de 79 ans par un homme marié, père de 3 enfants; pour la seule année 1885, le viol d'une fillette de 5 ans par un chaussonnier et la tentative de viol d'un sabotier sur une jeune sabotière. Pour la période 1900-1905, on recense : 1 tentative de viol en 1900 ; 4 viols et 3 attentats à la pudeur en 1901 ; 1 viol et 1 attentat à la pudeur, plus une affaire non explicitée en 1902 ; 1 attentat à la pudeur et une affaire obscure en 1903 ; 1 viol et 2 attentats à la pudeur en 1904 ; 2 viols et 3 attentats à la pudeur en 1905.

Une certaine violence organisée existe, dont les récits se rencontrent surtout à la fin du siècle. Le 25 juillet 1903 : *Il paraît que les exploits d'Apaches contés par les journaux parisiens auraient trouvé dans notre région non seulement des admirateurs, mais encore des imitateurs : les Parisiens qui pourraient être jaloux de notre tranquillité provinciale n'ont donc plus rien à nous envier; une fois de plus la province a copié la capitale. On fait ici allusion à une bande qui sème depuis longtemps déjà la terreur dans les campagnes de La Chapelle-Janson et opère même du côté de Fleurigné; elle se compose de 4 ou 5 individus, fils de cultivateurs et domestiques de ferme, qui, à certains jours, trouvent très intéressant de s'ériger en maîtres des routes et de cogner ferme sur le premier passant qu'ils rencontrent.*

(47) *Chron. rép.*, 11 janvier 1862.

(48) *Ibidem*, 20 décembre 1862.

(49) E. WEBER, *op. cit.*, p. 89, fait le constat de la difficulté de proposer une évaluation raisonnable du phénomène.

Conclusion : un bilan provisoire

La richesse des informations fournies par le journal est telle qu'elles n'ont pu être toutes exploitées ici (50). D'autre part, la pertinence des faits relevés ne pourra être avérée que par une multiplication des études de ce type, qui devront faire l'objet de traitements informatiques, étant donné la masse d'information que contiennent les journaux.

Jérôme CUCARULL

RÉSUMÉ

L'étude des crimes et délits rapportés dans les colonnes de *La Chronique de Fougères* entre 1837 et 1905 permet d'analyser à la fois la vision du fait divers présentée à une population massivement rurale et une analyse fine des délits qui traversent cette société. C'est pourquoi la forme est complémentaire du contenu proprement dit.

L'étude met en évidence l'omniprésence de l'insécurité et de la violence dans les campagnes fougéraises. L'intensification des délits peut être interprétée comme le signe d'une profonde déstabilisation de la société rurale, qui cependant n'est pas encore totalement ébranlée, comme le prouve la subsistance de délits traditionnels au sein de la communauté villageoise. L'attraction industrielle de Fougères opère un phénomène de concentration de la pauvreté et d'une population instable souvent délictueuse.

A - Les cultures vivrières

Les céréales cultivées sont facilement répertoriées, car elles apparaissent dans les inventaires, après décès, d'une part sous la forme des réserves en grains, présentes dans les greniers, mais aussi à travers les céréales emmenagées dans les champs ; en effet, selon la coutume de Bretagne, celles-ci font partie des biens meubles ; ainsi, les bleds en terre, ou bleds pendans par la racine, sont ils toujours précisément détaillés.

Dans la seigneurie de Corlay, et probablement dans la majeure partie du Centre-Bretagne, trois céréales se partagent les terres cultivées, dans des proportions égales : seigle, avoine, et blé noir (ou sarrazin).

(50) Ainsi, il aurait fallu insister sur les affaires impliquant des enfants. Une bonne approche a été opérée pour la ville de Rennes par A. LE MOIGNE, *La délinquance juvénile à Rennes au XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise en histoire, université de Rennes 2, juin 1987.